

GUIDE PÉDAGOGIQUE

THÉÂTRE
LA SEIZIÈME

YOUTHÉATRE

CE MONDE-LÀ



À PROPOS DU THÉÂTRE LA SEIZIÈME



Seule compagnie professionnelle, francophone de théâtre en C-B, le Théâtre la Seizième crée, produit et présente depuis 1974 un théâtre inspirant et percutant. Sa programmation s'adresse aux francophones et francophiles de tous âges grâce à une saison grand public, une saison pour enfants, une saison ados, une série d'ateliers d'art dramatique dans les écoles et un programme de formation, de ressourcement et de développement dramaturgique pour les artistes de la scène. Le Théâtre la Seizième est aujourd'hui un centre incontournable de dramaturgie, de création et de diffusion en théâtre au Canada français.

RETROUVEZ-NOUS SUR

seizieme.ca

facebook.com/seizieme

twitter.com/Seizieme

vimeo.com/seizieme

CONTACT

FANNY REYNS

Agente de programmation

Théâtre la Seizième

604.736.2616

ventes@seizieme.ca

Merci à nos partenaires



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



BRITISH COLUMBIA
ARTS COUNCIL
Supported by the Province of British Columbia



CITY OF
VANCOUVER | Cultural
Services



présente
Ce monde-là
de Hannah Moscovitch
traduction et adaptation de David Paquet

Créé en anglais au Théâtre Calixa-Lavallée le 16 mars 2009, Montreal

Guide pédagogique créé par Janna Smith
Traduction de Louise-Andrée Nadeau

Disponible en format PDF au youtheatre.ca

Conseil des arts
et des lettres

Québec 



Canada Council
for the Arts

Conseil des arts
du Canada

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



Table des matières

Présentation

Youtheatre	3
À propos de ce guide	3
Équipe de production	4
Personnages	4
Résumé du spectacle	4

Histoire et éducation à la citoyenneté

ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE

Le mythe d'une tradition de la tolérance au Canada	5
Le racisme envers les personnes noires au Canada	6
Lecture : La jeunesse immigrante au Canada	7

ACTIVITÉ D'APRÈS-SPECTACLE

Questions	11
-----------	----

Éthique et culture religieuse

ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE

Les agressions sexuelles et le code criminel canadien	13
Agression sexuelle commise par une connaissance	15
Les agressions sexuelles facilitées par la drogue	16
Lecture : Le courage de la résilience	20

ACTIVITÉ D'APRÈS-SPECTACLE

Questions	22
-----------	----

BESOIN D'AIDE?

25

Annexe

ANNEXE I: Questionnaire de l'enseignant	26
---	----

Le Youthéâtre a été fondé en 1968. Ses principaux objectifs sur le plan de la création artistique sont évoqués dans son mandat :

Le Youthéâtre vise à sensibiliser son public en lui présentant un théâtre qui l'interpelle, le provoque et suscite chez lui un questionnement, sans jamais oublier de le divertir. Son créneau est celui de la création et de la production d'œuvres nouvelles des meilleurs dramaturges canadiens.

Plus récemment, les spectacles *Le projet pupitre* et *Dreaming Now* témoignent de la préoccupation actuelle du directeur artistique du Youthéâtre, Michel Lefebvre, de donner un souffle contemporain au théâtre jeune public en intégrant les nouvelles technologies dans son travail.

Chaque saison, le Youthéâtre produit dans les deux langues de nouvelles œuvres s'adressant aux enfants et aux adolescents. Jusqu'à 30 000 jeunes assistent annuellement à ces productions! À l'échelle nationale, les productions du Youthéâtre ont été présentées à Ottawa (Centre National des Arts, Théâtre la Catapulte), à Vancouver (Théâtre la Seizième) à Sudbury (Théâtre du Nouvel-Ontario) Young People's Theatre, au Grand Theatre, au Manitoba Theatre for Young People et à l'Imperial Theatre du Nouveau-Brunswick. En 2007, le Youthéâtre a fait ses premiers pas à l'international avec une tournée au Royaume-Uni de son œuvre phare *Bang Boy, Bang!*. Le spectacle s'est notamment arrêté au prestigieux Birmingham Rep ainsi qu'au Sherman Theatre.

Le Youthéâtre adhère à la Canadian Actors' Equity Association (CAEA), à Théâtres-Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ) et est membre de la Professional Association of Canadian Theatres (PACT) et de la Québec Drama Federation (QDF).

À PROPOS DE CE GUIDE

Ce guide se veut un point de départ afin d'inciter et de stimuler les étudiants à discuter de l'expérience vécue lors de leur visite au théâtre. Vous y trouverez quelques activités que vous pourrez ensuite adapter selon les besoins de votre groupe. Nous encourageons vivement les étudiants à nous écrire leurs commentaires et leurs opinions sur tous les aspects du spectacle auquel ils ont assisté. Vous pouvez réunir tous les commentaires de vos étudiants et les envoyer dans une seule et unique enveloppe.

ÉQUIPE DE PRODUCTION DE *CE MONDE-LÀ*

Texte	Hannah Moscovitch
Traduction et adaptation	David Paquet
Mise en scène	Michel Lefebvre
Décor et costumes	Véronique Bertrand
Éclairages	Renaud Pettigrew
Conception sonore	Martin Messier
Avec	2 comédiennes à déterminer

PERSONNAGES

Neyssa

Adolescente d'origine haïtienne, Neyssa tente de conjuguer les valeurs transmises par sa famille et celles véhiculées par sa société d'accueil. Elle est relativement nouvelle à l'école secondaire grâce à une bourse récompensant ses résultats académiques. Bijou est l'une de ses premières amies à cette nouvelle école.

Bijou

Adolescente jolie issue d'une famille aisée de Montréal, elle est confiante et très ouverte sur sa vie sexuelle. Elle ne comprend pas le soudain volte-face de son amie Neyssa, avec qui elle a développé une sincère amitié malgré les divergences culturelles.

SYNOPSIS

Bijou et Neyssa se retrouvent en retenue après s'être battue en classe. Neyssa a attaqué son amie Bijou sans raison apparente. Laissées seules dans un local de l'école, elles se confrontent sur les raisons profondes de leur dispute.

Leur dialogue finira par dévoiler le drame qui se cache derrière la violence de Neyssa. Un drame qui les uni et les éloigne du même coup. Bijou tentera d'être une bonne amie pour Neyssa qui est au prise avec une décision difficile.

LE MYTHE D'UNE TRADITION DE LA TOLÉRANCE AU CANADA

Il y a, au Canada, cette fausse perception que la société canadienne a toujours été très tolérante. Cette impression est due en grande partie au fait que les livres d'histoire du Canada ne tiennent pas compte des procès, des obstacles et des succès de la communauté noire au cours de son histoire. Il n'y a qu'une brève mention ou une note en bas de page dans les manuels scolaires, sans jamais aller plus loin.

En fait, de 1628 au début des années 1800, l'esclavage était présent sur le territoire qu'est aujourd'hui le Canada. Il était normal à cette époque d'acheter et de vendre des hommes, des femmes et des enfants de race noire.

Pendant la Guerre de l'Indépendance américaine, les esclaves noirs qui ont choisi de prendre part au conflit dans le camp de l'Angleterre ont tôt fait de découvrir que leur liberté, si elle leur était offerte, leur coûterait très cher. On estime que près de 3000 personnes, soit environ 10 % des loyalistes qui se sont installés dans les provinces maritimes à la fin du 18^e siècle, étaient de race noire.

Ces loyalistes se faisaient promettre un lopin terre, une chance de bâtir leur propre richesse et de vivre comme des êtres libres. Les historiens notent pourtant que la majorité n'a pas reçu la terre promise ou les biens promis pour subvenir à leurs besoins. Trompés, laissés seuls à eux-mêmes, plusieurs se sont vus forcés à travailler sur des projets d'infrastructure telle que la construction des routes.

En 1793, la loi sur l'abolition de l'esclavage fut adoptée dans le territoire du Haut-Canada. Le Canada devenait ainsi le premier territoire de l'Empire britannique à abolir l'esclavage officiellement. Ce n'est qu'en 1833 que la *British Imperial Act* abolira l'esclavage dans l'ensemble de l'Empire.

À cette époque, plusieurs Canadiens de race blanche se sont opposés à l'esclavage et ont aidé des réfugiés noirs. Par contre, il y avait autant de Canadiens qui étaient effrayés par l'arrivée de colons noirs. Ces nouveaux venus étaient souvent perçus comme étant des personnes ignorantes, immorales et formant une menace économique. Par exemple, dans les années 1840, le magistrat ontarien Robert Lachlan, soutenait que les quelque 1600 noirs de la province commettaient davantage de crimes que les 16 000 citoyens de l'Ontario.

Lors des décennies suivantes, la ségrégation du sud des États-Unis a aussi eu des échos au Canada. Les personnes noires n'avaient pas le droit de manger dans les mêmes restaurants que les blancs ou de séjourner dans les mêmes hôtels. Ils ne pouvaient aller aux mêmes écoles et dans les mêmes églises. Les personnes de race noire ne pouvaient même pas s'asseoir au parterre au cinéma, ils devaient se rendre au balcon pour assister à une représentation.

Cette ségrégation a été maintenue pendant une majeure partie du 20^e siècle. Lors de la Première Guerre mondiale, les hommes de race noire n'avaient pas la possibilité de servir leur pays aux côtés de leurs concitoyens. Après trois ans de conflit armé, l'Armée canadienne forma un bataillon de construction composé uniquement d'hommes de race noire. Les femmes de race noire n'avaient pas la permission de s'enrôler comme infirmières de guerre au même titre que les femmes blanches. Ce n'est qu'en 1965 que la dernière école destinée aux enfants noirs en Ontario ferma ses portes. Jusqu'en 1968, les personnes noires n'avaient pas le droit d'enterrer leurs défunts dans plusieurs cimetières de la Nouvelle-Écosse.

Plusieurs experts expliquent que l'existence de l'esclavage de personnes noires et les nombreux préjugés et choix de société fait suite à son abolition, influencent encore aujourd'hui la perception de la population envers les communautés noires du Canada. Et ce, malgré les nombreux exploits et avancées de plusieurs Canadiens noirs lors de la deuxième moitié du 20^e siècle.

Source : *A Canadian View of Canadian Stereotypes* de l'honorable Donald H. Oliver Q.C., Sénateur, Le sénat du Canada; 25 octobre 2007.

LE RACISME ENVERS LES PERSONNES NOIRES AU CANADA

Prenant naissance dans l'esclavage et le colonialisme, le racisme envers les personnes noires est un phénomène intrinsèque à l'histoire et à la culture du Canada. Le racisme envers les personnes de race noire est le fait de porter préjudice, de stéréotyper et de discriminer les gens d'origine africaine. Le racisme fait malheureusement partie de l'expérience de vie et de l'histoire de ces communautés.

Au Canada, le racisme est habituellement assez subtil et ne comporte pas de lois restrictives officielles. Cette manière de percevoir les personnes de race noire est pourtant bien établie au sein des institutions canadiennes, ses politiques et ses approches. On peut le constater par une discrimination systématique dans son programme d'immigration et de demandes de réfugiés, dans le système judiciaire, dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et des autres sphères de la société. Cette discrimination se traduit socialement, économiquement et politiquement par un manque d'opportunités offertes aux Canadiens d'origine africaine, une situation socio-économique en bas de la moyenne, un taux de chômage et un niveau de pauvreté plus élevé, une surreprésentation de la communauté au sein du système carcéral et un sentiment d'isolement en général.

Le racisme envers les personnes noires est caractérisé par des stéréotypes forts et populaires. Par exemple, le stéréotype de l'homme de race noire enclin à la violence, à la criminalité et naturellement « dangereux » est particulièrement répandu au Canada. Ces stéréotypes sont régulièrement renforcés par les médias, se reflètent et influencent les institutions canadiennes et maintiennent une discrimination systématique dans le système carcéral. Plusieurs tribunaux et autres commissions parlementaires ont reconnu à plusieurs reprises l'omniprésence de stéréotypes envers la communauté noire, la surreprésentation de personnes noires dans le système carcéral et la cible quotidienne que sont les Canadiens d'origine africaine au Canada.

La présence du racisme envers la communauté noire au Canada est en contradiction avec l'image d'un pays ouvert, tolérant, signataire de la Charte des droits et libertés, de la loi sur le multiculturalisme et des normes du travail adoptée par le gouvernement fédéral.

Source : www.aclc.net La Clinique Juridique Africaine Canadienne (ACLC-CJAC) est un organisme sans but lucratif fondé en octobre 1994 dont le but spécifique est de lutter contre le racisme anti-Noir dans la société canadienne.

LECTURE : LA JEUNESSE IMMIGRANTE AU CANADA

Afin de mieux comprendre la réalité de la jeunesse immigrante au Canada, le Conseil canadien de développement social a tenu six groupes de discussion à Toronto, Montréal et Vancouver avec de jeunes immigrants de 15 à 24 ans. Tous les jeunes participants sont arrivés au Canada entre 1995 et 2000.

Bien que les expériences de ces jeunes ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la population immigrante, leurs perceptions ont su apporter un nouvel angle à leur vie au Canada.

Les perceptions générales du Canada

Les participants aux groupes de discussion ont beaucoup mentionné les concepts de liberté et d'opportunité qui sont présents dans leur vie canadienne. Pour certains immigrants, la liberté signifiait une plus grande indépendance par rapport à leurs parents. Une indépendance gagnée avec leur arrivée dans une société plus permissive : « Dans mon pays, les gens de mon âge n'ont pas de petit ami, mais ici, c'est normal. Ma mère n'aime pas ça, mais elle comprend que nous sommes au Canada maintenant. »

Pour d'autres, la liberté est davantage liée aux droits de l'homme et à une liberté d'un état oppresseur : « Ici, tu peux faire ce que tu veux et personne ne te dérange. Tu ne peux être persécuté à cause de tes croyances ou de tes opinions. »

En général, les participants s'entendaient pour dire que le Canada offre davantage d'opportunité au niveau économique : « Il y a de l'emploi ici. » Plusieurs participants ont même parlé de l'accessibilité à des études postsecondaires comme étant relativement facile : « Ici, il y a la possibilité d'avoir des prêts étudiants. Les jeunes participants ont aussi mentionné l'aspect multiculturel de la société canadienne et de sa tolérance en général, une société dans laquelle ces jeunes ne sentaient pas la pression d'abandonner leurs racines. « Quand je veux être Indien, je peux être Indien et quand je veux être Canadien, je peux l'être aussi, mais je ne sens pas que je me dois d'être Canadien en permanence. C'est correct d'être comme ça ici. »

Il y avait un aspect de la société canadienne qui n'était pas apprécié par l'ensemble des groupes : la culture de la consommation et la recherche constante de signes de richesse et de statut social. « Ici, tout est une question d'argent. À mon école, si tu as de l'argent et les bons vêtements, tu es *cool*. En Pologne, les gens déterminent si tu es *cool* ou pas en se basant sur ta personnalité. » Il est ressorti de cette discussion que la culture de consommation au Canada est particulièrement cruelle envers les jeunes immigrants étant donné que la majorité des familles immigrantes n'ont pas beaucoup d'argent.

L'intégration

Les participants ont témoigné de plusieurs expériences à leur arrivée au Canada. L'ampleur de leurs difficultés à s'intégrer à leur société d'accueil semble proportionnelle à leur connaissance d'une des deux langues officielles canadiennes. Dans l'ensemble, les participants ont qualifié de leur première année au Canada comme ayant été « très difficile ».

Certains participants à Toronto ont parlé de comment les groupes d'amis se formaient à l'école selon les origines ethniques des élèves : « À mon école, il y a les Grecs et les Latinos et ensuite tous les autres élèves de race blanche. Les différents groupes ne s'aiment pas et il y a régulièrement des altercations. » Les jeunes étant arrivés au Canada avec une base solide en anglais (ou en français pour ceux vivant à Montréal) ont semblé s'être adaptés à leur société d'accueil plus facilement : « Je n'ai pas vraiment eu de problème à m'intégrer. Je connaissais déjà l'anglais parce que ma mère l'enseignait en Croatie. »

Les nouveaux arrivants se sentaient naturellement plus confortables étant entourés d'autres jeunes ayant vécu les mêmes expériences et difficultés. Dans certains cas, des participants ont décrit comment ils se sont retrouvés dans un cercle d'amis venant de leur pays d'origine : « Lors de notre première journée d'école, à mon frère et moi, la rumeur s'est propagée qu'il y avait de nouveaux élèves russes, alors tous les autres élèves d'origine russe sont venus dans ma classe pour voir qui j'étais. J'ai commencé à me tenir avec eux immédiatement. »

Qu'est-ce qu'un Canadien?

Pour plusieurs de jeunes immigrants des groupes de discussions, un Canadien est une personne de race blanche, d'origine anglo-saxonne et née au Canada. De manière similaire, dans les groupes de Montréal, l'ensemble des participants s'entendait pour dire qu'un véritable Québécois est une personne d'origine française née au Québec. En fait, les participants de Montréal avait la perception en général qu'il était probablement plus difficile pour des immigrants de se sentir membre de la société québécoise que pour les immigrants du reste du pays de se sentir Canadien.

La majorité des participants ont indiqué qu'ils se sentaient maintenant plus à l'aise au Canada et qu'ils s'attendaient à parfaire leur intégration à mesure que leur connaissance de la langue de développerait. Plusieurs, par contre, ont dit ne pas se sentir Canadiens et ne s'attendaient pas à y arriver réellement un jour. Dans plusieurs groupes de discussion, les participants sont venus à cette conclusion en mentionnant qu'ils ne s'avaient pas vraiment qu'est-ce que signifiait être Canadien. Certains croyaient que le pays de naissance détermine l'identité d'une personne pour le reste de ses jours. En se fiant à ce point de vue, seules les personnes nées au Canada seraient véritablement Canadiennes. D'autres jeunes, voyaient la question selon la capacité de chacun à s'intégrer : « Tant que j'aurai un accent, je ne crois pas que je pourrai me sentir vraiment Canadien. »

Se sentir Canadien, pour certains participants, n'était pas aussi important que de se sentir fier d'être soi-même. La majorité avait l'impression que cela était acceptable pour les « vrais » Canadiens : « Ce n'est pas important pour moi. Je m'identifie comme étant un Grec-Canadien et les gens n'ont pas de problème avec ça. »

Une plus grande difficulté pour les parents

La majorité des participants qui ont immigré au Canada avec leurs parents s'entendaient pour dire que les difficultés d'intégration pour leurs parents étaient plus grandes que pour eux. Certains des obstacles évoqués comprenaient entre autres la faible connaissance de la langue anglaise ou française des parents ou encore leur difficulté d'obtenir des équivalences pour leur diplôme et leur formation obtenus à l'étranger. L'apprentissage de l'anglais ou du français était, pour plusieurs, le défi majeur des parents de ces jeunes immigrants : « Mon père habite Vancouver depuis cinq ans et il n'arrive toujours pas à parler l'anglais. »

Trouver un emploi convenable semblait aussi un défi de taille pour les parents : « Il a fallu beaucoup de temps pour ma mère afin de trouver un emploi. Même maintenant, elle ne travaille qu'à temps partiel. » Il y a même quelques participants dont un des deux parents est retourné dans son pays d'origine parce qu'il sentait que la vie était trop difficile au Canada, tout particulièrement en ce qui concernait la recherche d'emploi. Plusieurs participants se sont même plaints que leurs parents se retrouvaient forcés à accepter des sous-emplois, soit parce que leur connaissance de l'anglais ou du français n'était pas assez élevée, ou parce que leur formation et leur expérience professionnelle dans leur pays d'origine n'étaient pas reconnues au Canada. « En Algérie, mon père était un homme d'affaires. Ici, il est sans emploi. » « À la maison, mon père travaillait comme ingénieur. Ici, tout ce qu'il peut trouver, ce sont des emplois journaliers. »

Nous sommes toujours dépeints comme des terroristes dans les films

Plusieurs jeunes immigrants ont exprimé le fait qu'ils avaient l'impression que les gens venant de leur pays d'origine étaient normalement décrits négativement au cinéma, à la télévision et dans les médias en général. Les noirs et les personnes d'origine sud-américaine étaient, selon eux, présentés comme des membres de gangs et des criminels, tandis que les Russes étaient des buveurs de vodka et des trafiquants d'armes. Les immigrants venus d'Algérie avaient l'impression que les musulmans et les Africains du Nord étaient dépeints comme des terroristes; les Haïtiens et les Africains comme un stéréotype de communauté pauvre et sans éducation. « En se basant sur ces stéréotypes, on serait porté à croire que tout le monde en Afrique meurt de faim en vivant dans des huttes. Ce n'est vraiment pas le cas. Dans les villes, par exemple, nous avons des services tels que des transports collectifs. » Les Indiens et les Pakistanais sont quant à eux présentés comme étant de simples petits commerçants : « On a qu'à penser à Apu dans *les Simpsons*. »

Bien que les participants aient clairement démontré qu'ils trouvaient dommage que la perception des communautés immigrantes et des minorités visibles en Amérique du Nord soit si stéréotypée, la plupart ne semblaient pas dérangés par ces constatations. En fait, plusieurs trouvaient même lieu d'en rire.

Si tu oublies tes racines, tu oublies qui tu es

Presque tous les jeunes interviewés ont exprimé l'importance de garder vivantes leur culture d'origine et leur langue maternelle. Plusieurs avaient même de la difficulté à imaginer les choses autrement : « Je suis qui je suis. » « Cela fait partie de moi. » Il y avait consensus parmi ces jeunes que leur langue maternelle, leur culture et leurs traditions d'origine étaient une partie intégrante de leur identité en tant qu'individu : « Si tu oublies tes racines, tu oublies qui tu es. » Certains ont même dit qu'ils avaient l'intention de transmettre leur héritage culturel à leurs futurs enfants.

Le racisme

La question du racisme est apparue spontanément dans tous les groupes de discussion. Cette question a souvent été évoquée parmi les aspects négatifs de la vie au Canada. Particulièrement chez les plus jeunes des participants, il a été discuté que plusieurs avaient l'impression que les forces policières et les enseignants faisaient preuve de racisme dans le cadre de leur travail. Même les participants qui ne se disaient pas victime de racisme de la part de leurs enseignants étaient d'accord que certains professeurs ou membres du personnel des écoles semblaient marginaliser certains élèves ou groupes d'élèves avec des conséquences plus sévères selon leur bagage ethnique : « J'ai un professeur qui déteste les jeunes d'origine hispanique. » « Les enseignants de mon école ne m'aiment pas parce que je suis Grec. » « J'ai une professeure qui m'a enlevé 20 points à ma présentation orale en raison de mon accent. Elle s'est justifiée en disant qu'elle notait tous les élèves pour la qualité de leur diction et qu'elle ferait de même pour moi parce qu'il s'agissait de la seule façon d'apprendre. » « Si un élève blanc fait quelque chose et que je fais de même, il n'y a aucun doute que les conséquences seront plus grandes pour moi que pour lui. Même que les enseignants ne prennent pas la peine de discuter avec moi. Je suis directement dirigé au bureau du directeur au moindre manquement. »

Certains participants avaient l'impression d'être harcelés par la police en raison de la couleur de leur peau : « Mon ami et moi, on se fait arrêter sans cesse pour aucune raison. Il est comme moi; grand, foncé et porte des *dreads*. » « J'ai toujours l'impression que la police nous regarde de manière suspecte, mais mes amis et moi ne faisons rien de mal. » Les participants s'entendaient pour dire qu'il était difficile de déterminer si cette discrimination venant des figures d'autorité était fondée sur le fait qu'ils sont des immigrants ou des minorités visibles : « Probablement un peu des deux. »

Les participants plus vieux ont aussi mentionné la discrimination et le sectarisme auquel ils devaient faire face en se cherchant un emploi. Cet obstacle a semblé particulièrement présent au sein des groupes de discussion à Montréal.

La réaction des jeunes immigrants face au racisme et au sectarisme était souvent de l'ignorer. Il a aussi semblé que le racisme et le rejet ressenti par les immigrants de la part de leur société d'accueil les a davantage poussés à se réfugier dans leur communauté d'origine et en construisant davantage de rapports avec des personnes ayant le même bagage culturel.

Bien que beaucoup des jeunes ayant participé aux groupes de discussion aient vécu des expériences racistes ou sectaires au Canada, il est important de noter que seulement quelques-uns d'entre eux voyaient cela comme un véritable problème. La majorité voyait cette question de manière assez philosophique, expliquant que le racisme est présent dans tous les pays et toutes les cultures et qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que ce soit différent au Canada. Plusieurs ont même mentionné que comparativement à d'autres pays, le paysage multiculturel du Canada rendait la chose moins problématique. En ce qui concerne les solutions, plusieurs participants avaient l'impression que la sensibilisation à la tolérance et à la compréhension devrait être mise de l'avant dans les milieux scolaires, autant auprès des élèves que des enseignants.

Source : Rapport sur la diversité culturelle par le Conseil canadien du développement social, 2000.

HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
Activité d'après-spectacle

NOM : _____

1- À quelle échelle le racisme a-t-il un effet sur ta vie?

2- Quelles actions fais-tu dans ta vie de tous les jours afin d'essayer de diminuer le racisme? Est-ce que tu pourrais en faire plus?

3- Plus de cinquante ans après la fin de la ségrégation raciale, crois-tu que les réactions vis-à-vis les couples mixtes (ex. : un couple formé d'une personne noire et d'une personne blanche) ont changé? Comment expliques-tu cela?

4- Est-ce que ces types de couple sont acceptées dans ton entourage?

LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LE CODE CRIMINEL CANADIEN

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne. »¹

1. *Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?* - [<http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/index.php>], 30 juin 2014.

En 2009, au Québec, 5293 infractions sexuelles ont été enregistrées par les corps policiers. Parmi les victimes, la majorité, soit entre 71 % et 86 %, connaissait l'agresseur présumé. Une agression sexuelle commise par une connaissance (membre de la famille, conjoint, ami, etc.) est une situation délicate par la nature personnelle du crime. Le Code criminel canadien ne fait pas de distinction entre une agression commise par une personne connue de la victime ou par un inconnu.

Quelques statistiques :

-  Entre 70 % et 85 % des victimes d'agression sexuelle connaissent leur agresseur;
-  La majorité des agressions de nature sexuelle ont eu lieu dans une résidence privée;
-  Près du tiers des agresseurs sont sous l'influence de l'alcool ou de la drogue au moment de l'agression;
-  On estime que seulement une agression sexuelle sur dix est signalée à la police;
-  Au-dessus de 80 % des victimes sont de sexe féminin. En fait, une femme sur quatre risque d'être victime d'une forme d'agression sexuelle au cours de sa vie.

Source : [www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca] - [www.masexualite.ca], 30 juin 2014.

Définitions du Code criminel canadien

Aggression sexuelle : Terme servant à désigner toutes les activités sexuelles non désirées, dont les attaques de nature sexuelle et les contacts sexuels.

Consentement : L'accord volontaire du plaignant de se livrer à une activité sexuelle. La conduite qui ne comporte pas d'accord volontaire à se livrer à une activité sexuelle ne constitue pas un accord en droit. (Article 273.1)

Le consentement d'une personne ne peut être déduit des situations suivantes :

-  l'accord est manifesté **par une tierce personne**;
-  la personne est **incapable de consentir** (sous les effets de drogues ou d'alcool, elle est endormie ou inconsciente, etc.)
-  le consentement est obtenu dans une **situation d'abus de confiance ou de pouvoir**;
-  la personne manifeste, **par ses paroles ou son comportement, le refus**;
-  la personne manifeste **un refus après avoir consenti** en premier lieu.

Source : www.justice.gc.ca

Au Canada, le Code criminel classe les agressions sexuelles selon trois niveaux. Les agressions de niveau 1 ne causent pas ou presque pas de blessures corporelles à la victime. Les agressions de niveau 2 impliquent une agression sexuelle armée, des menaces ou des lésions corporelles infligées à la victime. Le niveau 3, l'agression sexuelle grave, est défini comme étant une agression qui blesse, mutilé ou défigure la victime ou qui met sa vie en danger.

Le Code criminel canadien n'utilise pas le terme viol dans sa définition d'une attaque de nature sexuelle. Afin de déterminer si une agression sexuelle a bel et bien eu lieu, la définition du consentement est appliquée. Ainsi, une personne n'ayant pas consenti à une activité sexuelle, quelle qu'elle soit, ne peut se faire dire par son agresseur qu'il n'y a pas matière à plainte.

AGRESSION SEXUELLE COMMISE PAR UNE CONNAISSANCE

Lorsqu'une personne agresse sexuellement une autre personne qu'elle connaît, il s'agit d'un crime tout comme lorsque l'agresseur est inconnu de la victime. L'agresseur et la victime peuvent être des amis, des anciens petits amis ou en couple au moment des faits. Des études indiquent qu'une femme est plus à risque d'être agressée sexuellement par une connaissance que par un étranger.

Une connaissance peut commettre une attaque de nature sexuelle. Cette connaissance n'utilisera pas nécessairement de la force physique, des menaces ou de blesser physiquement sa victime pour commettre son crime. Il s'agit d'une agression sexuelle dès que la victime a refusé l'activité ou n'a pu y consentir.

La notion du consentement dans le cadre d'une agression commise par une connaissance soulève de la controverse. Déterminer avec certitude si une activité sexuelle est consentante peut être difficile. Un homme accusé d'agression sexuelle et une femme se disant victime peuvent avoir une vision très divergente sur l'agression en question, même si les deux individus se disent honnêtes dans leur témoignage. Les législateurs ont débattu sur le bien fondé de définir le consentement seulement en se basant sur le point de vue de la présumée victime. Cela risque de punir un présumé agresseur qui croyait sincèrement que la victime avait consenti à l'activité sexuelle.

Les agressions sexuelles perpétrées par une connaissance sont un sujet de plus en plus connu du public grâce à diverses campagnes de sensibilisation. De plus en plus, la population a accès à de l'information sur la notion de consentement pour l'homme et la femme et la façon de bien communiquer. Certaines universités ont même développé des codes de conduite qui incitent les hommes à demander explicitement la permission et d'attendre un consentement clair avant de poursuivre toute activité sexuelle.

Source : Susan N. Herman, B.A., J.D.

Crime Control and Civil Liberties Criminology: A Contemporary Handbook.

"Rape (law)," Microsoft® Encarta® Online Encyclopedia 2008

LES AGRESSIONS SEXUELLES FACILITÉES PAR LA DROGUE

Au cours des dernières années, les médias ont largement parlé d'agressions sexuelles ayant été facilitées par des drogues. Bien qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, l'usage de drogues pour faciliter une agression sexuelle est de plus en plus reconnu par la population. Malgré tout, la substance la plus utilisée afin de faciliter une agression, l'alcool, n'est toujours pas reconnue comme une menace. En fait, près de la moitié des agressions impliquant de jeunes adultes et des adolescents, ont été perpétrées sous les effets de l'alcool.

L'utilisation de drogues lors d'un viol démontre clairement que l'agression était planifiée et préméditée. Les agresseurs utilisent des drogues afin d'affaiblir leur victime et de s'assurer qu'elle ne sera pas en mesure de résister à l'agression. De plus, plusieurs drogues utilisées à ces fins ont comme effet secondaire de causer des pertes de mémoire. Cela assure l'agresseur que la victime ne se souviendra pas d'assez de détails de l'agression pour oser porter plainte. Il faut se rappeler que la loi stipule que le consentement d'une personne intoxiquée par l'alcool ou des drogues, consommé volontairement ou non, n'est pas valide. La seule personne coupable dans ce cas est bien l'agresseur qui a profité de l'état affaibli de la victime. Ce n'est en aucun cas la faute de la victime.

L'article 271.3 du Code criminel canadien déclare légalement la culpabilité de l'agresseur en indiquant qu'un consentement à une activité sexuelle ne peut être obtenu lorsqu'un individu est intoxiqué par des drogues ou de l'alcool.

Un sondage datant de l'an 2000 fait sur le campus de l'Université d'Alberta indique que plus de la moitié (54,2 %) des étudiants victimes d'agression sexuelle étaient sous l'effet de l'alcool ou de drogues au moment de leur agression. En plus, certaines études ont démontré qu'il ne s'agit pas d'un nouveau phénomène, mais bien d'une réalité sur les campus depuis plusieurs années (Koss, 1988).

Selon la drogue utilisée par l'agresseur, certaines victimes ne pourront se rappeler que très peu ou pas du tout d'avoir été violée. Dans le cas où la victime n'a aucun souvenir de l'agression, il se peut qu'elle vivent tout de même les conséquences de l'agression, telles que des images de l'agression qui restent gravées dans sa mémoire ou un vague souvenir. Comme toute victime d'agression sexuelle, la personne ayant survécu à une agression facilitée par la drogue aura besoin de temps afin de guérir des blessures psychologiques. Le processus de résilience pourrait même être plus long que pour une autre victime puisque celle qui n'a que très peu de souvenirs de l'agression ne comprend pas nécessairement ce qui lui arrive.

Une victime de viol sous l'influence de la drogue sera très certainement confuse et désorientée. Cette confusion peut aussi être due aux effets secondaires de la drogue et peut rendre la pensée rationnelle difficile. La perte de mémoire associée à ce type de drogue peut rendre la convalescence encore plus difficile puisque le processus inclut de se souvenir des événements afin d'en comprendre la portée et de vivre les émotions liées à ce type de traumatisme telles que la colère, le regret et, éventuellement, l'acceptation.

Le fait d'avoir été drogué ou saoulé lors d'une agression peut pousser la victime à se culpabiliser davantage. Plusieurs victimes se blâmeront elles-mêmes d'avoir perdu le contrôle. Il est important de rappeler que même si des drogues ou de l'alcool sont consommés volontairement, le consentement à des activités sexuelles n'est pas valide lorsque la personne est intoxiquée. De plus, le fait de consentir à la consommation d'alcool ou de drogue n'équivaut en aucun cas à consentir à des activités sexuelles.

Les types de drogues utilisées pour faciliter une agression sexuelle

L'alcool

L'alcool est souvent associé à la réjouissance et à la détente. Par contre, l'alcool réduit aussi les capacités d'une personne à penser clairement et à prendre des décisions rationnelles. On estime qu'environ la moitié des victimes d'agression sexuelle avaient consommé de l'alcool au moment de l'agression. Un agresseur peut abuser d'une victime qui a trop bu pour résister, pour donner son consentement ou encore qui s'est complètement évanouie. L'alcool peut également renforcer les effets des autres drogues utilisées. Un agresseur peut encourager fortement la consommation d'alcool de sa victime en lui payant des verres. L'ivresse ne rend pas coupable d'avoir été agressé sexuellement.

Contrairement aux autres drogues décrites plus bas, l'alcool est la seule substance qui est aussi consommée par l'agresseur dans plusieurs cas. Le fait d'être ivre peut modifier le comportement de certaines personnes, faisant tomber leurs inhibitions ou en rendant leur personnalité beaucoup plus agressive. Bien entendu, l'ivresse n'est en aucun cas une excuse pour commettre un viol. Cela ne diminue en rien les conséquences pour la victime et la loi ne considère pas l'offense moins grave.

Rohypnol®

La drogue la plus connue est le flunitrazépam, commercialisée sous la marque Rohypnol®. Souvent appelé la drogue de l'oubli, ce médicament est illégal au Canada et aux États-Unis, mais est toujours vendu en Amérique latine pour les personnes souffrant de troubles du sommeil.

Le Rohypnol® a pour effet de rendre la personne très somnolente, rendre sa mémoire floue et, consommé avec de l'alcool, peut causer le décès. Ses effets peuvent durer jusqu'à huit heures. Sans odeur et sans saveur, le Rohypnol® dissout dans un verre peut teinter la boisson en bleu ou la rendre noirâtre. Les pilules sont habituellement petites, rondes et blanches avec l'inscription « Roche » ou verte et de forme ovale avec l'inscription « 542 ».

GHB

L'acide gamma-hydroxybutyrique, également appelé « G » ou Ectasy liquide, est habituellement incolore et peut facilement être mélangé à une boisson. Son goût est légèrement savonneux ou amer. À petites doses, certains athlètes vont l'utiliser pour améliorer leurs capacités, d'autres consommateurs de drogues vont l'utiliser en combinaison avec des substances pour en accroître leurs effets. Certains vont même consommer du GHB afin de faire baisser leurs inhibitions et augmenter leur sens du toucher dans le but de vivre une expérience sexuelle. Par contre, cette drogue peut avoir des conséquences graves dont le risque est augmenté lorsque consommée avec de l'alcool : évanouissement, crise d'épilepsie et même le décès.

La drogue ne prend que 15 à 20 minutes à faire ressentir ses effets. La personne ayant consommé du GHB se sentira très ivre et pourrait avoir des problèmes de mémoire. Les effets peuvent durer plusieurs heures.

Kétamine

La kétamine, également appelée « K » ou « Spécial K » est utilisée légalement par les vétérinaires lorsqu'ils pratiquent des chirurgies sur des animaux. Il s'agit d'un anesthésique puissant qui atténue la douleur, engourdit les membres de la victime ou peut causer l'évanouissement. Cette drogue peut également causer un état de transe où la victime n'aura aucune idée de

Contrairement aux drogues décrites plus haut, la kétamine ne donne pas seulement l'impression que la personne est ivre, mais qu'elle est droguée aussi. Elle peut facilement être détectée puisqu'elle donne un mauvais goût. Ces effets sont de courte durée, soit entre 30 et 60 minutes.

Les autres drogues

La consommation de la plupart des drogues entraîne des comportements inhabituels. Peu importe la drogue absorbée, si vous vous retrouvez dans une situation inconfortable, les signaux d'alarme pourraient être interférés et vous pourriez ne pas comprendre les risques associés à la situation. Certaines drogues peuvent même entraîner des gens à commettre une agression sexuelle ou d'autres crimes. On associe le *crystal meth* et le *speed* à des activités sexuelles à risque élevé et le PCP, par exemple, est très imprévisible et peut complètement déchaîner le consommateur.

Dépistage des drogues du viol

Toutes les drogues décrites plus haut ont la caractéristique d'être éliminées rapidement par le système humain. Elles sont donc difficiles à détecter. Il est d'autant plus important d'effectuer des tests rapidement si vous pensez avoir été victime d'une de ces drogues. Après seulement 72 heures, le dépistage est souvent rendu impossible. Certaines drogues, comme le GHB, ne sont plus détectables après seulement 12 heures. La majorité de ces drogues sont dépistées avec un échantillon d'urine ou de sang.

Ressentir les effets de la drogue du viol

La majorité des victimes d'agression sexuelle facilitée par la drogue disent s'être senti soudainement étourdi, intoxiqué et ayant de la difficulté à voir clairement ou se mouvoir. Ensuite, à leur réveil, les victimes sont somnolentes, confuses, faibles et sans souvenir des dernières heures après s'être d'abord senti étourdi et intoxiqué. Lorsque les victimes se rappellent vaguement de l'agression, elles se souviennent souvent de s'être senties paralysées, impuissante et même détachées de leur corps. Dans le cas où seul l'alcool est utilisé pour faciliter un viol, la victime peut avoir l'impression d'avoir bu davantage que prévu ou se souvenir d'avoir eu des relations sexuelles qu'elle n'aurait normalement pas voulu avoir.

Signes et symptômes d'une agression sexuelle

Lorsqu'une agression sexuelle est facilitée par de la drogue, il est possible que la victime n'ait aucun souvenir, ou très peu, du crime. Les signes suivants peuvent indiquer qu'une agression sexuelle a été commise.

Signes physiques :

-  Une irritation des parties génitales et/ou anales;
-  Ecchymoses ou égratignures sur la peau;
-  Écoulement des parties génitales ou anales anormal.

Autres signes :

-  Aucun souvenir d'une partie de la journée ou de la soirée;
-  Se réveiller à un endroit sans savoir comment y être arrivé;
-  Se réveiller avec des vêtements manquants ou mis différemment;
-  Avoir le sentiment que quelque chose de mal est arrivé ou que « ça ne va pas bien ».

La drogue du viol dans surtout dans les bars : un mythe

Les campagnes de sensibilisation contre la drogue du viol touchent beaucoup la prévention. On y explique, entre autres, combien il est important, surtout dans les bars, de n'accepter des verres que de personne que l'on connaît et en qui l'on a confiance, de toujours garder un œil sur son verre et d'éviter de boire dans des contenants à large bord. Ces lignes directrices peuvent porter à confusion puisque les drogues facilitant une agression sexuelle peuvent être utilisées dans une multitude d'endroits, pas seulement dans un bar. Plusieurs cas de drogue du viol ont été rapportés dans des fêtes résidentielles, des restaurants et même sur des terrains de camping. De plus, il arrive plus souvent qu'un ami, un conjoint ou une connaissance utilise ce genre de drogue. Ces conseils de prévention sont aussi dirigés presque exclusivement vers les femmes, mais il arrive aussi que les hommes soient victimes de ce genre d'agression. Le plus déconcertant dans ce type de sensibilisation, c'est qu'on indique implicitement que la victime est responsable de l'agression et non l'agresseur puisqu'elle aurait du faire preuve de prudence. Cela accentue le sentiment de culpabilité de la victime bien que la seule personne coupable soit l'agresseur.

LECTURE : LE COURAGE DE LA RÉSILIENCE

Afin de bien comprendre les réactions et le processus de résilience d'une personne ayant survécu à une agression sexuelle, il peut être intéressant de s'attarder au trouble post-traumatique après un viol. Ce trouble post-traumatique a la spécificité de présenter trois phases de plus ou moins longues selon le cas. Chaque victime vivra ces trois phases de façon personnelle avec plus ou moins d'intensité. Se remettre d'une telle épreuve peut varier énormément d'une personne à l'autre en raison de l'expérience vécue et des conséquences de l'agression qui sont uniques à chaque victime.

La phase aiguë

« Immédiatement après l'agression, la victime peut ressentir un vaste éventail d'émotions qui découle directement du fait d'avoir été mis dans une situation où sa vie était en danger. Le choc, la consternation et le déni sont des réactions normales. »

Ces émotions peuvent se manifester de deux façons :

1. **Expressive** : Réactions évidentes telles que les pleurs, les tremblements, la tension et de l'agitation.
2. **Contrôlée** : La victime semble relativement calme et rationnelle en lien avec l'agression.

« La culpabilité et la honte peuvent aussi se manifester. La colère envers l'agresseur et ceux qui tentent de le défendre est aussi une émotion normale. Il y a aussi la peur d'une grossesse non désirée ou d'avoir attrapé une ITS. »

Lors des premières semaines suivant l'agression, certains symptômes physiques peuvent être ressentis par la victime, comme des muscles endoloris et des ecchymoses à différents endroits sur le corps. De plus, certains symptômes d'ordre gynécologique peuvent apparaître; un écoulement vaginal, une sensation de brûlure, de la douleur ou de l'irritation. La victime peut avoir des maux de tête, de la fatigue, des maux de ventre, des nausées, une perte d'appétit ou des troubles du sommeil comme l'insomnie et des cauchemars.

Durant la période qui suit immédiatement l'agression sexuelle, la victime doit faire face à divers problèmes d'ordre pratique :

-  informer son entourage immédiat
-  se faire examiner par un médecin
-  vérifier qu'il n'y a pas de grossesse ou d'ITS
-  la peur de se retrouver face à son agresseur ou d'être seul
-  décider de porter plainte ou non
-  avoir peur d'attirer l'attention.

La phase d'ajustement vers l'extérieur

Pendant la deuxième phase, la réalité de la victime semble s'ajuster à la nouvelle situation et le traumatisme est moins évident. L'anxiété et la peur ne sont pas aussi apparentes puisque la victime commence à reprendre ses activités normales. Bien que la victime semble avoir oublié ou mis de côté l'agression afin d'aller de l'avant, elle est souvent en situation de déni et réprime ses émotions. La victime n'aura habituellement pas de gêne à parler de l'agression pendant cette phase. Elle pourrait même commencer à prendre des décisions pratiques telles que son lieu de résidence, les amis qu'il ou elle décide de garder dans son entourage, son travail et de poursuivre ou d'arrêter certains loisirs.

La réorganisation à long terme

La réorganisation à long terme après une agression sexuelle dépend de plusieurs facteurs en lien avec le crime. Le soutien des proches de la victime, la confiance en soi de celle-ci, sa force de caractère, sa relation avec les professionnels ayant fait un suivi de son état suite à l'agression, son implication dans les procédures judiciaires et le fait de connaître personnellement son agresseur ou non influencent grandement cette phase de la résilience.

« Une des difficultés de cette dernière phase pour la victime est d'arriver à accepter cette nouvelle part de soi; l'agression doit être acceptée de manière réaliste. La victime doit arriver à comprendre et bien vivre les émotions qu'elle ressent envers son agresseur et envers les hommes ou les femmes, selon le sexe de l'agresseur. Habituellement, la victime a un réel besoin de parler du crime pendant cette phase. Plusieurs victimes ont l'impression de perdre le contrôle parce qu'elles étaient persuadées s'être débarrassé de ces émotions dans la deuxième phase. Elles ont l'impression que quelque chose ne tourne pas rond parce que tout remonte à la surface. »

« Afin de modifier ses réflexes de réconfort, il faut admettre les côtés positifs et négatifs, reconnaître les besoins que ces aspects viennent combler et graduellement trouver des façons saines de répondre à ces besoins sans tomber dans les mêmes réflexes. »

Source : *The Courage to Heal*. Davis, Laura & Bass, Ellen. P. 161, 1988

ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE
Activité d'après-spectacle

NOM : _____

1- Quels mots te viennent à l'esprit lorsque tu penses à un viol?

2- Est-ce que tu penses que les stéréotypes envers les hommes et les femmes véhiculés par notre société ont un impact sur notre perception d'une agression sexuelle? Pourquoi?

3- Est-ce que c'est évident que le personnage de Neyssa a été victime d'une agression sexuelle? Quels sont les signes?

4- Comment l'alcool a-t-il affecté le comportement de l'agresseur de Neyssa?

5- Suite à l'agression, pourquoi Neyssa a-t-elle tenu Bijou responsable?

6- Est-ce que tu es d'accord avec les raisons de Neyssa pour ne pas porter plainte? Explique ta réponse.

7- Crois-tu que la décision de ne pas porter plainte vient du fait que Neyssa fait partie d'une communauté culturelle minoritaire ou est-ce pour des raisons plus personnelles?

8- En quoi le départ de Neyssa de cette école pour retourner à son ancienne école peut-il affecter son futur?

9- Quel sera l'impact du secret de Neyssa sur la vie de Bijou?

BESOIN D'AIDE ?

-  Parle à quelqu'un. Informe un membre de ta famille en qui tu as confiance, un ami ou un enseignant. S'il est trop difficile de parler, écrit une lettre que tu pourras remettre à une personne de confiance.
-  Appelle un professionnel de la santé, un hôpital ou ton CLSC afin d'obtenir d'être guidé vers les lieux où tu pourras recevoir des soins.
-  Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868
-  Suicide Action Montréal au (514) 723-4000
-  Gai Écoute au (514) 866-0103 ou 1-888-505-1010

Montréal:

-  Assistance aux Femmes (514) 270-8291
-  Centre Pour les Victimes D'Aggression Sexuelle (CLSC Metro) (514) 934-4504 URGENCE (514) 934-0354
cvasm@videotron.com
-  CALACS de l'Ouest de l'Île/West Island (514) 620-4333 calacs@bellnet.ca

Laval:

-  Centre de Prévention et D'Intervention Pour les Victimes D'Aggressions Sexuelles URGENCE (514) 669-9053

Pour la liste complète des centres de préventions et de soutien des victimes d'agression sexuelle, visitez le lien suivant : www.casac.ca

ANNEXE I
Questionnaire de l'enseignant

CE MONDE-LÀ
Saison 2014-2015

Votre nom : _____

Votre école : _____

Âge des élèves : _____

1- Quelles étaient les réactions de vos élèves suite à la représentation?

2- Croyez-vous que le spectacle remplit un rôle éducatif auprès des jeunes?

3- Qualité artistique

	Excellent	Très bien	Bien	Correct	Faible
Acteurs	0	0	0	0	0
Décor et costumes	0	0	0	0	0
Musique	0	0	0	0	0

Autres commentaires :

4- Avez-vous éprouvé des problèmes de logistiques (ex. : ponctualité, conflit d'horaire, etc.)?

5- Avez-vous utilisé le guide pédagogique fourni par le Youtheatre? OUI _____ NON _____
Pourquoi ?

6- Amèneriez-vous vos élèves à un autre spectacle du Youtheatre? OUI _____ NON _____
Pourquoi ?

Autres commentaires :

Merci de nous faire parvenir ce questionnaire complété
par télécopieur (514) 844-2330
par courriel diffusion@youtheatre.ca
ou par courrier au 5333 ave Casgrain, bur. 507, Montréal (Québec) H2T 1X3